



Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.2936
14 août 1990

FRANCAIS

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 2936e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mardi 14 août 1990, à 16 h 30

Président : M. MUNTEANU

(Roumanie)

Membres :

Canada
Chine
Colombie
Côte d'Ivoire
Cuba
Ethiopie
Etats-Unis d'Amérique
Finlande
France
Malaisie
Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord
Union des Républiques socialistes
soviétiques
Yémen
Zaïre

M. KIRSCH
M. YU Mengjia
M. PEÑALOSA
M. ANET
M. ALARCON de QUESADA
M. TADESSE
M. WATSON
Mme RASI
M. BLANC
M. REDZUAN

M. RICHARDSON

M. LOZINSKY
M. AL-ALFI
M. BAGBENI ADEITO NZENGEYA

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

La séance est ouverte à 17 heures.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

ADMISSION DE NOUVEAUX MEMBRES

RAPPORT DU COMITE D'ADMISSION DE NOUVEAUX MEMBRES CONCERNANT LA DEMANDE D'ADMISSION A L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES PRESENTEE PAR LA PRINCIPAUTE DU LIECHTENSTEIN (S/21506)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le Conseil de sécurité va maintenant examiner le rapport du Comité d'admission de nouveaux membres concernant la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies présentée par la Principauté du Liechtenstein. Ce rapport figure dans le document S/21506.

Au paragraphe 3 du rapport, le Comité recommande au Conseil de sécurité d'adopter un projet de résolution concernant la demande d'admission de la Principauté du Liechtenstein. Conformément à la procédure suivie précédemment, je propose que le Conseil procède d'abord au vote sur le projet de résolution et que ceux qui souhaitent prendre la parole le fassent ensuite. Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que les membres du Conseil acceptent cette procédure.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution contenu dans le paragraphe 3 du rapport du Comité d'admission de nouveaux membres concernant la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies présentée par la Principauté du Liechtenstein.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour : Canada, Chine, Colombie, Côte d'Ivoire, Cuba, Ethiopie, Finlande, France, Malaisie, Roumanie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, Yémen, Zaïre.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Il y a eu 15 voix pour. Le projet de résolution a donc été adopté à l'unanimité en tant que résolution 663 (1990).

Je voudrais féliciter chaleureusement le Gouvernement de la Principauté du Liechtenstein d'avoir obtenu l'appui unanime du Conseil pour sa demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies. Je vais immédiatement faire part de cette

Le Président

décision au Secrétaire général pour qu'il la transmette à l'Assemblée générale conformément aux dispositions de l'article 60 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Je vais maintenant donner la parole à ceux qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. RICHARDSON (Royaume-Uni) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation est très heureuse d'avoir voté pour ce projet de résolution qui recommande à l'Assemblée générale que la Principauté du Liechtenstein soit admise comme Membre des Nations Unies. Le Liechtenstein fait déjà partie de plusieurs institutions des Nations Unies. Il joue un rôle à part entière au sein du Conseil de l'Europe et un rôle actif et constructif à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE). Mon gouvernement ne doute nullement que le Liechtenstein est tout à fait capable de s'acquitter des obligations des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, telles qu'elles sont énoncées dans la Charte, et nous sommes heureux d'appuyer la demande d'admission du Liechtenstein.

M. WATSON (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Le Gouvernement des Etats-Unis est heureux d'appuyer la demande d'admission aux Nations Unies présentée par le Liechtenstein. Le souhait du Liechtenstein de se joindre aux Nations Unies en tant que 160e Membre reflète la force des idéaux internationaux et la valeur croissante de la coopération internationale.

Nous serons heureux d'accueillir le Liechtenstein à l'Organisation des Nations Unies. Nous comptons sur sa contribution aux travaux de l'Organisation et entendons approfondir encore davantage nos relations déjà chaleureuses, grâce à notre coopération future ici à New York.

M. KIRSCH (Canada) : C'est avec une grande satisfaction que ma délégation a voté en faveur de la demande d'admission de la Principauté du Liechtenstein à l'Organisation des Nations Unies. Le Canada se réjouit à l'idée d'accueillir le Liechtenstein à l'Assemblée générale et de le voir participer à l'ensemble des activités de l'Organisation. Nous voyons dans cette demande d'admission un autre témoignage de la vitalité renouvelée des Nations Unies, et nous espérons développer avec le Liechtenstein un dialogue soutenu sur les nombreuses questions dont les Nations Unies sont saisies et une coopération étroite dans les mois et les années à venir.

M. PEÑALOSA (Colombie) (interprétation de l'espagnol) : Au coeur des multiples problèmes auxquels le monde fait face actuellement, il est réconfortant de se réunir à l'occasion de l'examen d'une question aussi opportune que la recommandation à l'Assemblée générale d'admettre le Liechtenstein en tant que 160e Membre de l'Organisation.

En nous félicitant de la recommandation concernant la Principauté du Liechtenstein, pays petit par ses dimensions mais grand par sa démocratie, son respect des droits de l'homme et son amour de la paix, la délégation de la Colombie tient à lui offrir son appui fraternel dans l'accomplissement des tâches qui seront les siennes.

Mme RASI (Finlande) (interprétation de l'anglais) : C'est toujours une occasion importante lorsqu'un Etat demande à devenir Membre de l'Organisation des Nations Unies. Près de 20 ans se sont écoulés depuis qu'un Etat européen est devenu Membre des Nations Unies. Avec l'entrée du Liechtenstein, très peu de l'Europe restera en dehors de l'Organisation. Bien que la décision finale en la matière - qui ne sera qu'une simple formalité - sera prise par l'Assemblée générale plus tard, je tiens à saisir cette occasion pour féliciter les représentants de la Principauté du Liechtenstein de la décision prise aujourd'hui. Les membres du Conseil de sécurité sont certains de la volonté et de la capacité du Liechtenstein de s'acquitter pleinement des obligations de la Charte des Nations Unies. Mon pays, la Finlande, s'en réjouit vivement et nous serons heureux de coopérer avec les représentants du Liechtenstein dans les différents organes de notre organisation.

M. XU Mengjia (Chine) (interprétation du chinois) : Nous sommes très heureux d'être ici pour examiner la demande d'admission de la Principauté du Liechtenstein à l'Organisation des Nations Unies. Le 10 août 1990, dans une lettre adressée au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, le chef du Gouvernement de la Principauté du Liechtenstein a présenté la demande d'admission de ce pays à l'Organisation des Nations Unies et a déclaré que celui-ci accepte les obligations de la Charte des Nations Unies et qu'il s'engage à les remplir. La délégation chinoise estime que la Principauté du Liechtenstein est un pays épris de paix et que, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte, il réunit les conditions requises pour être Membre de l'Organisation des Nations Unies. C'est pourquoi ma délégation appuiera pleinement la demande du Liechtenstein. Nous étions

M. Yu Mengjia (Chine)

donc également en faveur de la recommandation du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale d'admettre le Liechtenstein comme Membre de l'Organisation des Nations Unies.

Ces dernières années, la Principauté du Liechtenstein a activement participé aux affaires internationales et élargi ses relations avec d'autres pays. Nous sommes certains qu'en devenant Membre de l'Organisation des Nations Unies, le Liechtenstein travaillera aux côtés des autres Membres de l'Organisation et apportera sa propre contribution à la sauvegarde de la paix, de la sécurité et de la justice internationale et à la réalisation des objectifs et des principes consacrés dans la Charte des Nations Unies.

Il existe entre la Chine et le Liechtenstein des relations d'amitié. Des liens bilatéraux dans les domaines politique, économique et culturel se sont noués constamment ces dernières années. Nous sommes convaincus que les relations entre la Chine et le Liechtenstein continueront à s'étendre dans l'avenir. Nous attendons également avec intérêt l'établissement de relations et d'une coopération cordiales entre les deux missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M. LOZINSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques)
(interprétation du russe) : L'Union soviétique a appuyé la demande d'admission du Liechtenstein à l'Organisation des Nations Unies, convaincue que tous les Etats, grands et petits, peuvent et doivent contribuer au processus du renforcement de la sécurité et à l'expansion de la compréhension mutuelle entre les peuples. A cet égard, l'organisation universelle, les Nations Unies, nous permet d'agir et d'utiliser le potentiel de chacun de ses Membres.

La Principauté du Liechtenstein est bien connue pour sa participation, notamment, à l'édification de la maison commune de l'Europe et pour sa riche expérience grâce à sa participation aux travaux de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Nous nous réjouissons de la décision positive qui vient d'être prise par le Conseil de sécurité et félicitons les représentants de la Principauté du Liechtenstein de cette décision. Nous sommes convaincus que ce nouveau Membre de l'Organisation des Nations Unies contribuera de façon positive aux multiples activités de l'Organisation et, pour notre part, nous sommes prêts à coopérer avec lui dans tous les domaines.

M. REDZUAN (Malaisie) (interprétation de l'anglais) : La Malaisie appuie pleinement la demande d'admission de la Principauté du Liechtenstein à l'Organisation des Nations Unies. Mon gouvernement est prêt à accorder son entière coopération au Liechtenstein et se réjouit de l'occasion de travailler avec lui au sein de cette organisation pour le bien de la communauté internationale. La Malaisie a toujours pensé que cette organisation joue un rôle central dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales et dans le règlement des problèmes internationaux de nature économique, sociale, culturelle et humanitaire. Ma délégation est certaine que le Liechtenstein apportera une contribution positive aux multiples activités des Nations Unies. Nous souhaitons plein succès au Liechtenstein.

M. BLANC (France) : L'accueil d'un nouveau Membre au sein de l'Organisation des Nations Unies est toujours un événement heureux qui témoigne de la place éminente que tiennent les Nations Unies dans la vie internationale. En conséquence, le Gouvernement français est favorable à l'admission du Liechtenstein à l'ONU et se réjouit que notre conseil ait voté à l'unanimité en faveur de la résolution qui lui était proposée.

M. AL-ALFI (Yémen) (interprétation de l'arabe) : Ma délégation s'est fait un plaisir d'appuyer la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies de la Principauté du Liechtenstein. Nous pensons que ce nouveau Membre de l'Organisation encouragera les objectifs et les principes de la Charte des Nations Unies. Nous serons heureux de coopérer avec la Principauté du Liechtenstein pour servir les buts et principes de la Charte des Nations Unies.

M. TADESSE (Ethiopie) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation a été très heureuse de s'associer à la recommandation unanime du Conseil en faveur de l'admission du Liechtenstein à l'Organisation des Nations Unies. Nous l'avons fait avec la conviction que la Principauté du Liechtenstein contribuera à renforcer les Nations Unies et nous nous réjouissons de coopérer avec ce nouveau Membre qui, nous en sommes sûrs, contribuera activement aux activités de l'organisation internationale. Je serai heureux de souhaiter la bienvenue à la Principauté du Liechtenstein au sein de notre organisation.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Roumanie.

Après des jours et des nuits de débats et de consultations sur une question complexe hautement politique, il est encourageant de voir que le Conseil de sécurité traite maintenant d'un événement positif, prometteur et agréable : l'admission d'un nouveau Membre à l'Organisation des Nations Unies.

La Roumanie s'engage à appuyer pleinement la demande d'admission du Liechtenstein à l'ONU et a voté en sa faveur. Nous sommes particulièrement heureux d'accueillir à l'Organisation mondiale un Etat européen qui vient d'une région à laquelle appartient mon pays, admission qui offrira à la Roumanie et au Liechtenstein de nombreuses occasions favorables de développer et de diversifier les liens d'amitié et de coopération fondés sur une longue tradition de compréhension et de respect mutuels.

En se félicitant de l'admission du Liechtenstein à l'ONU, la Roumanie reconnaît sa contribution potentielle, tant au niveau régional qu'universel, conformément aux nobles objectifs énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Nous sommes heureux de constater que le Liechtenstein participe activement et régulièrement au processus de suivi de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, ainsi qu'aux institutions spécialisées des Nations Unies, en tant que partenaire d'une coopération multilatérale qui jouit de la haute estime de tous les Etats.

Je voudrais dire officiellement tout l'honneur et le plaisir que j'éprouve d'avoir été associé si étroitement à cet heureux événement. La recommandation que nous avons adoptée est l'aboutissement des efforts diplomatiques du Liechtenstein sur la scène internationale et la pleine reconnaissance de son dévouement authentique aux idéaux humanistes de paix, d'amitié et de compréhension.

Le maintien de la paix exige que l'Organisation des Nations Unies soit universelle de par sa composition et la portée de ses activités et programmes. A cet égard, l'admission du Liechtenstein réaffirmera l'un des idéaux fondamentaux et l'une des vocations naturelles des Nations Unies : son universalité. Le Liechtenstein devient le 160e membre de l'Organisation mondiale, ce qui rapproche les Nations Unies de la pleine universalité quantitative. En outre, grâce à son précieux apport en tant que pays épris de paix au règlement des difficiles problèmes globaux de l'humanité et au développement des multiples activités des

Le Président

Nations Unies, le Liechtenstein contribuera également à renforcer la dimension qualitative de l'universalité de notre organisation. En fait, si toutes les nations, grandes et petites, épousent les valeurs universelles communes, notre monde sera plus sûr pour les générations présentes et à venir. L'admission du Liechtenstein à l'ONU est un événement historique qui souligne dans notre mémoire collective la nécessité impérieuse d'appuyer les Nations Unies en tant que meilleur instrument qui ait jamais été conçu pour sauvegarder la paix, édifier les nations et protéger leur dignité et leurs aspirations.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Comme il n'y a pas d'autre orateur, le Conseil a ainsi achevé l'examen de la question dont il était saisi.

La séance est levée à 17 h 25.